

Note technique – Décision à prendre sur la poursuite ou non du projet d'investissement

Comme indiqué plus haut, l'idée d'un projet d'investissement peut conduire à trois scénarios possibles :

- **Faire le projet** : Ce qui est résolu après avoir trouvé la faisabilité économique, sociale, environnementale, juridique et marchande. Le projet est viable et également rentable, il est donc décidé de le faire dans les délais prévus.
- **Ne le faites pas** : Après avoir réalisé une évaluation dans les domaines décrits, on constate qu'il y en a un ou plusieurs, où il y a infaisabilité pour le projet; Soit parce qu'il n'est pas rentable, parce qu'il ne respecte aucune réglementation légale ou qu'il les transgresse, parce que son impact pourrait avoir de graves conséquences sur l'environnement, soit parce que la communauté où sera implanté le projet le recevra avec réticence, le mettant à risque.
- **Reportez-le** : Le projet remplit les conditions pour le réaliser, cependant, il n'est pas pertinent de l'exécuter dans le délai prévu, pour une raison quelconque liée à l'environnement économique, l'état social (une pandémie, par exemple), ou il est en transition de changements politiques majeurs. Le projet est bon, mais pour des raisons d'urgence, il vaut mieux le reporter un peu